



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N°02 /2022

Nombre de membres : 10
Présents : 8
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 03 mars 2022
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle de réception de la Mairie de MONTBONNOT, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 24 février 2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
M. FEROTIN,
MM. DEGRANGE, DELPONT, DURET, OLLEON,
Pouvoirs : M. BONNET à M. FARRUGIA
M. BENOIT à Mme FLAMAND

La séance est ouverte, Michèle FLAMAND est nommée Secrétaire de séance :

OBJET : Autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement pour l'exercice 2022.

Le Président rappelle au Comité Syndical la possibilité préconisée par l'article L1612-1 du CGCT d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et cela avant le vote du budget de l'année 2022.

Il serait souhaitable de prévoir des autorisations de crédits de manière à permettre notamment la continuité des travaux prévus au compte 21758 « Installations, matériels et outillages techniques » ; 2183 « Matériels de bureau et informatique » et 2188 « Autres immobilisations corporelles ».

Ces crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Comité Syndical, à l'Unanimité, décide des ouvertures de crédits en M14 pour 2022 ci-après :

Investissement dépenses

- Compte 21758 : + 13 500 €,
- Compte 2188 : + 2 000 €,
- Compte 2183 : + 3 100 €,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 3 mars 2022

LE PRESIDENT
Gilles FARRUGIA

